

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2019-038/PR/MEFI portant adoption du Budget Prévisionnelle de l'exercice 2019 du Fonds de garantie partielle des Crédits de Djibouti (FGPCD).

n° 2019-038/PR/MEFI

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication  
29 janvier 2019

Numéro JO  
n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro  
31 janvier 2019

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnel n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la constitution du 19 avril 2010

**VU**La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

**VU**La Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti

**VU**La Loi n°119/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 relative à la constitution et à la supervision des établissements de crédit et des auxiliaires financiers

**VU**La Loi n°160/AN/12/6ème L portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie et de la Planification

**VU**La Loi n°134/AN/2012/6ème L du 01 août 2012 portant Code de Commerce

**VU**La Loi n°143/AN/16/7ème L en date du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des entreprises publiques

**VU**Le Décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

**VU**Le Décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des ministères

**VU**Le Décret n°2016-095/PR/MEFI portant organisation et Fonctionnement du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti

**VU**Le Décret n°2016-278/PR/MEFI portant nomination des Membres du Conseil d'Administration du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti

**VU**Le Décret n°2018-184/PR/MEFI portant nomination du Directeur Général du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti

**VU**Le Décret portant adoption des statuts du fonds des garanties partielles des crédits de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Janvier 2019.

## TEXTE INTÉGRAL

---

### Article 1

Le budget prévisionnel de l'exercice 2019 du FGPCD s'établit comme suit

- 
- Recettes (subventions) : 60 000 000 FDJ – Charges d'exploitation et de fonctionnement : 60 000 000 FDJ
- Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.
- 

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**